



---

## APPEL A PROJET

---

### *Création d'une plateforme numérique pour le développement et la promotion des métiers et des emplois du Tourisme*

- **Date de publication** : 14 janvier 2020
- **Date limite de dépôt des réponses** : 17 février 2020
- **Date des auditions** : 24 février 2020
- **Choix du prestataire** : au plus tard le 28 février 2020

Envoi électronique à l'adresse suivante :

[institutfrancaistourisme@gmail.com](mailto:institutfrancaistourisme@gmail.com)

Janvier 2020

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>1. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
1.1 Présentation et enjeux du secteur .....	3
1.2 Contexte et objectif du projet .....	5
<b>2. OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>7</b>
2.1 Phase 1 : Partage et Cadrage.....	8
2.2 Phase 2 : Contenus et fonctionnalités de la plateforme.....	9
2.2.2 Rubrique : Découvrir les métiers du secteur.....	9
2.2.3 Rubrique : Mon parcours professionnel .....	9
2.2.4 Rubrique : Trouver un emploi .....	10
2.2.5 Modules complémentaires .....	10
2.3 Phase 3 : Plan de communication et accompagnement.....	11
2.4 Management du projet .....	12
2.5 Indicateurs de réussite.....	13
<b>3. ELEMENTS TECHNIQUES.....</b>	<b>13</b>
3.1 Hébergement.....	13
3.2 Protection et propriété des données .....	13
<b>4. ATTENTES ET POINTS CLES .....</b>	<b>13</b>
4.1 Equipe dédiée .....	13
4.2 Modalités financières et critères de sélection.....	14
4.3 Références.....	14
4.4 Pièces à fournir.....	14
4.5 Dépôt des offres et modalités .....	15

## 1. CONTEXTE ET ENJEUX DU PROJET

### 1.1 Présentation et enjeux du secteur

Avec 89 millions de touristes internationaux en 2018, la France est le pays qui accueille le plus de touristes étrangers au monde. Ainsi, le tourisme est considéré comme l'un des piliers de l'économie française, représentant 7,2% du PIB. Enfin, le secteur de l'hôtellerie, de la restauration, des loisirs et des activités du tourisme représente au plan national plus de 960 000 actifs (hors saisonniers 300 000 en été) dont 740 000 salariés et 220 000 non-salariés dans plus de 200 000 entreprises ainsi que plusieurs dizaines de milliers de travailleurs indépendants (guides, moniteurs et animateurs, etc.)

Réunissant environ 313 000 entreprises, le secteur du tourisme est composé à 90% de TPE/PME qui éprouvent des difficultés dans leur gestion des ressources humaines quotidienne notamment pour recruter, fidéliser et accompagner leurs collaborateurs dans leur évolution professionnelle.

La croissance de l'emploi est continue sur ce secteur et également structurellement en tension dû aux activités saisonnières notamment. Les métiers manquant de main d'œuvre sont principalement les métiers de l'hôtellerie, de la restauration et des activités de loisirs (parcs d'attraction, domaines skiabiles, etc).

Au regard de ces constats, plusieurs acteurs et branches du secteur du tourisme œuvrent pour la promotion du secteur et de ses métiers, avec notamment :

- Les Hôtels-Cafés-Restaurants
- L'Hôtellerie de plein air
- Les Loisirs et culture : Espaces de loisirs, d'attractions et culturels
- Les Organismes de Tourisme
- Les Remontées mécaniques
- La Restauration rapide
- Les Casinos
- La branche des Cafétérias et Libre-service

Représentés notamment par :

- 3F : Tourisme et Territoires, Destination Régions et Offices de Tourisme de France
- Alliance France Tourisme
- Atout France
- CAT, Confédération des Acteurs du Tourisme
- CFET, Conférence des Formations d'Excellence au Tourisme
- Comité des Armateurs Fluviaux
- Comités Régionaux du Tourisme
- Domaines Skiabiles de France
- EDV, Entreprises du Voyages

- FNHPA, Fédération Nationale de l'Hôtellerie de Plein Air
- FNTV, Fédération Nationale des Transports de Voyageurs
- GNC, Groupement National des Chaînes Hôtelières
- GNI SYNHORCAT, Syndicat National des Hôteliers Restaurateurs Cafetiers Traiteurs
- Offices de Tourisme de France
- Régions de France
- SETO, Syndicats des Entreprises du Tour-Operating
- SNELAC, Syndicat National des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels
- SNRT, Syndicat National des Résidences de Tourisme
- SNRTC, Le Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale
- UMIH, Union Des Métiers Et Des Industries De L'Hôtellerie
- UNIMEV, Union Française des Métiers de l'Évènement

Les organisations professionnelles / les branches du secteur ont souhaité que ce projet puisse réunir le plus grand nombre d'acteurs professionnels du tourisme et en ont confié la maîtrise d'ouvrage à l'Institut Français du Tourisme (IFT), dans le cadre d'un projet initié par le par le Conseil interministériel du tourisme réuni le 17 mai 2019.

L'Institut Français du Tourisme réunit des acteurs du tourisme de tout horizon, et se positionne depuis 12 ans comme un Think Tank sur le secteur du tourisme. L'IFT a été constitué en 2007 pour réunir les principaux partenaires susceptibles de contribuer à l'amélioration de la compétitivité du tourisme français, notamment par la professionnalisation de ses acteurs. Il a notamment œuvré avec ses membres à la connaissance et la valorisation des emplois et des formations au tourisme par convention avec la Direction générale des entreprises, ainsi qu'aux propositions plus opérationnelles formulées dans le cadre des Assises successives du tourisme.

Par ailleurs, un accord relatif au développement de l'emploi et des compétences (EDEC) des activités liées au tourisme a été signé avec le ministère du travail et les branches concernées (Cafétérias et Libre-service, Casinos, Hôtels-Cafés-Restaurant, Hôtellerie de plein air, Espaces de loisirs, d'attractions et culturels, Organismes de Tourisme, Ports de plaisance, Remontées mécaniques, Restauration collective, Restauration rapide, Spectacle vivant, Tourisme Social et Familial) afin de définir une stratégie RH dont les axes et les actions répondent aux besoins emplois/compétences des entreprises et des salariés. Cet EDEC est la traduction opérationnelle de la volonté des branches et de l'Etat d'anticiper les évolutions de compétences et de travailler ensemble sur des questions telles que l'attractivité de la filière et de ses entreprises ainsi que sur des thématiques telles que la qualité de vie au travail ou l'accueil. Il s'agit également de préparer les compétences nécessaires dans la perspective des grands événements à venir mais aussi d'inscrire ces compétences de manière durable face aux mutations économiques qui impactent fortement le secteur (socio-économique, numérique...).

Cette stratégie RH partagée recouvre quatre axes principaux et actions prévisionnelles identifiées ci-dessous :

#### Axe 1. DEVELOPPER LA FREQUENTATION TOURISTIQUE ET DES PUBLICS ET AMELIORER LA QUALITE DE L'ACCUEIL

Action 1 – Développer un accueil et une relation-client-public de qualité

Action 2 - Prévenir les risques liés à la sûreté et à la sécurité des salariés, de la clientèle et des publics

**Axe 2. DEVELOPPER L'ATTRACTIVITE DES METIERS LIES AU TOURISME, FIDELISER LES SALARIES ET SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS**

Action 3 – Responsabilité sociale des entreprises (RSE) et qualité de vie au travail, enjeux d'attractivité et de fidélisation des talents

Action 4 – Moderniser l'offre de formation professionnelle pour développer les emplois et les compétences

**Axe 3. GERER L'IMPACT DE LA TRANSITION NUMERIQUE SUR LA RH AU QUOTIDIEN ET RENFORCER LES COMPETENCES DES ACTEURS DE L'ENTREPRISE**

Action 5 - Accompagner la transition numérique et son impact sur la gestion RH

Action 6 - La cyber-sécurité

**Axe 4. PARTAGE ET VALORISATION DES OUTILS, ECHANGES DE BONNES PRATIQUES ET EXPERIMENTATIONS TERRITORIALES**

Action 7 – Créer un portail de développement des compétences et de collaboration partagé par les branches dont les activités sont liées au tourisme, à l'hospitalité et aux loisirs

L'action n°7 s'inscrit dans les finalités directes du présent appel à projet et répond à ces ambitions avec comme objectif principal la promotion des métiers, le développement de l'attractivité des activités liées au tourisme et le développement des compétences y compris en e-learning.

Les 4 grands enjeux du Tourisme en matière de promotion de l'emploi sont :

- Renforcer l'attractivité, la lisibilité et la visibilité du secteur,
- Répondre aux besoins en recrutement,
- Fidéliser les salariés sur un marché du travail très volatil,
- Faciliter la mobilité professionnelle des collaborateurs au sein des différentes branches et filières du secteur.

Afin de pouvoir répondre à ces enjeux, l'ensemble des parties prenantes du tourisme souhaite doter les acteurs du secteur d'un outil partagé de valorisation et de communication, sous la forme d'une plateforme numérique pour le développement et la promotion des métiers et des emplois du secteur.

## 1.2 Contexte et objectif du projet

Actuellement, les sites internet existants couvrent le volet de « mise en relation » entre les recruteurs et les candidats. Toutefois, ces sites ne permettent pas de proposer un contenu personnalisé en fonction de la situation de chacun : étudiants, apprentis, salariés du secteur, en recherche d'emplois, en reconversion professionnelle, travailleurs indépendants, etc.

Par ailleurs, le flot d'informations disponibles aujourd'hui sur internet rend difficile la lisibilité des acteurs du secteur du tourisme et la transversalité pouvant exister entre les différentes filières reste souvent méconnue.

Aujourd'hui, l'attractivité du secteur est en effet diluée car il n'existe pas un site référent permettant de trouver rapidement et de manière claire des informations concrètes, apportant

avec certitude l'essentiel des réponses pertinentes à un internaute au regard de son profil et de sa situation professionnelle.

L'objectif central poursuivi par ce projet est de faciliter la rencontre entre :

- des entreprises du tourisme qui éprouvent des difficultés à recruter et à fidéliser leurs collaborateurs,

Et

- des jeunes, des nouveaux entrants sur le marché du travail, des demandeurs d'emploi, des personnes en recherche d'emploi ou salariés en quête d'un emploi, d'un stage ou d'une évolution professionnelle, ignorant les opportunités du secteur touristique, y compris en termes d'évolution entre les métiers, les filières, les statuts (salarié, créateur ou repreneur d'entreprise) etc.

La conception de cette plateforme numérique a pour objectifs de :

- Faciliter la recherche de candidats potentiels pour les entreprises du tourisme,
- Donner de la visibilité sur les métiers, les perspectives les évolutions de carrière possibles et les débouchés dans les différentes filières du secteur, permettant ainsi de fidéliser davantage les salariés et de développer l'attractivité des entreprises, voire de les accompagner dans une démarche de création ou reprise d'entreprise.
- Promouvoir le secteur du tourisme auprès des étudiants ou des professionnels pouvant être intéressés par ce secteur.

Pour ce faire, les caractéristiques principales de cette plateforme devront être les suivantes :

- Fédératrice vis-à-vis de tous les acteurs du tourisme et visant l'intérêt général de la filière,
- Simple d'utilisation à destination des trois grandes cibles identifiées (grand public, actifs, employeurs) venant de tous les secteurs d'activité,
- Évolutive dans le temps avec une maintenance des contenus facilitée,
- Pédagogique, intuitive et accessible à tous.

## 2. OBJET DE LA CONSULTATION

L'objet de la consultation est la création d'une plateforme numérique pour le développement et la promotion des métiers et des emplois dans le tourisme constituée de différentes rubriques d'information en fonction des différents profils d'internautes.

L'IFT a d'ores et déjà identifié, 3 grandes rubriques qui devront apparaître sur la Plateforme :

- **Une Rubrique « Découvrir les métiers du secteur »** qui aura pour objectif de communiquer, informer et valoriser le secteur touristique en présentant la richesse et la diversité des grandes familles métiers et des métiers du tourisme.
- **Une Rubrique « Mon parcours professionnel »** qui aura pour objectif de montrer la richesse des passerelles métier possibles du secteur.
- **Une Rubrique « Trouver un emploi »** qui aura pour objectif de permettre à l'internaute d'avoir accès à toutes les offres d'emploi du secteur touristique par métier et par zone géographique.

Des **modules complémentaires** pourront s'ajouter à ce portail central d'information et d'orientation :

- Informations sur les grands événements du secteur touristique.
- Diffusion des offres de reprises et successions d'entreprises.
- Promotion des dispositifs d'accompagnement et de formation existants et développement de nouveaux moyens de formation notamment à distance ou par des mises en situation réelles à destination des salariés du secteur et des apprenants ou des candidats à la création ou la reprise d'entreprise.

La plateforme numérique devra permettre une personnalisation des contenus et des informations en fonction des différents profils d'internautes ciblés :

- **Grand public** (jeunes dont lycéens et étudiants, apprentis, parents, personnes d'autres secteurs d'activité...) souhaitant découvrir les métiers du secteur.
- **Actifs** (salariés du secteur, candidats en recherche d'emploi, en reconversion, travailleurs indépendants, saisonniers...) en recherche d'évolution professionnelle.
- **Employeurs** (chefs d'entreprises, RH, institutionnels, PMI, PME, TPE...) qui souhaitent recruter et fidéliser leurs collaborateurs.

Le prestataire devra dans le cadre de sa réponse prendre en compte les besoins et attentes des différents publics, en se référant notamment aux travaux et résultats menés dans ce domaine par les organismes publics et professionnels intéressés.

Le prestataire est libre de proposer les modules complémentaires qui lui semblent adéquats : ils seront soumis au comité de pilotage du projet pour validation.

Afin de répondre aux attentes et besoins de toutes les parties prenantes du secteur du tourisme, ce projet doit s'inscrire dans une démarche participative et collaborative. Le prestataire retenu devra ainsi intégrer en amont une phase de partage avec l'ensemble des acteurs et des branches,

entreprises, salariés, jeunes actifs, étudiants. Le nombre, le contenu des rubriques et modules seront définis précisément lors de cette phase en amont.

## 2.1 Phase 1 : Partage et Cadrage

**L'objectif** de phase de partage et de cadrage est de définir de manière collective et opérationnelle la structure de la plateforme numérique (modules, profils...) avec l'ensemble des acteurs internes et externes du projet.

Cette phase devra être organisée entre fin février 2020 et mi-avril 2020.

Le Prestataire devra s'appuyer sur l'Institut Français du Tourisme et l'ensemble des partenaires pour :

- Identifier les attentes et points de vue des différents acteurs et/ou partenaires,
- Formaliser les objectifs assignés à chacun des contenus ou modules de la plateforme,
- Mener une étude terrain afin d'identifier les attentes et besoins des cibles de la Plateforme,
- Définir les modalités de gouvernance du projet.

Le prestataire retenu collectera l'information à travers des entretiens auprès d'acteurs internes et externes au projet pour identifier leurs besoins, le périmètre et mobiliser l'ensemble des acteurs.

### **Les livrables attendus sont les suivants :**

- ⇒ Le périmètre, la définition et l'identification précise des besoins, priorités et séquençage des éléments à produire avec les acteurs et les branches
- ⇒ Les scénarii de navigation
- ⇒ L'arborescence, cahier des charges fonctionnel du site
- ⇒ L'identité graphique de la plateforme
- ⇒ Le macro-planning de travail 2020



## 2.2 Phase 2 : Contenus et fonctionnalités de la plateforme

**L'objectif** est de construire l'arborescence, le contenu et les fonctionnalités de la plateforme dans le but d'inciter l'ensemble des cibles à découvrir les métiers du tourisme.

Une attention particulière devra être portée sur la facilité d'orientation et de navigation des internautes en fonction de leur situation.

L'identité graphique et les contenus seront précisés en étape de cadrage.

### 2.2.2 Rubrique : Découvrir les métiers du secteur

**L'objectif** de cette rubrique est de communiquer, informer et valoriser le secteur touristique en présentant la richesse et la diversité des grandes familles métiers et des métiers du tourisme.

**Le prestataire devra produire les éléments suivants :**

- Environ 100 fiches des « emplois repères » du secteur réparties dans chacune des 4 grandes familles métier du secteur. Le prestataire mettra à jour les fiches métier à partir de la documentation existante.
- Des vidéos de présentation ou de témoignage sur les métiers.

Le périmètre et séquençage des fiches métier à produire seront validés lors de la phase de cadrage.

- ⇒ **Livrable attendu** : créer une rubrique avec des fiches métiers (environ 100) comprenant la description de la finalité, les grandes activités, les compétences, le profil, les tendances d'évolution du métier et des liens vers les sites de références de formation.

### 2.2.3 Rubrique : Mon parcours professionnel

**L'objectif** de cette rubrique est de montrer la richesse des passerelles métier possibles.

**Le prestataire devra produire les éléments suivants :**

- Identifier et définir des passerelles métier à partir des métiers des 4 grandes familles de métier du secteur touristique retenus en phase de cadrage.
- Des recommandations de formation et/ou des liens de formations existantes sur le territoire national.
- Le prestataire devra inclure l'**apprentissage** dans les résultats des passerelles métier.

Environ 100 métiers seront traités dans cette rubrique et produits sur l'année 2020.

La méthodologie retenue par le prestataire devra intégrer des temps de partage avec les potentiels utilisateurs, les partenaires du projet.

⇒ **Livrable attendu** : créer une rubrique permettant d’identifier, à partir du profil de l’internaute, des passerelles entre les 4 familles de métier du secteur.

#### 2.2.4 Rubrique : Trouver un emploi

**L’objectif** de cette rubrique est de permettre à l’internaute d’avoir accès à toutes les offres d’emploi du secteur touristique par métier et par zone géographique.

Le prestataire devra mener une étude préalable de la faisabilité technique de ce module.

**Le prestataire devra produire les éléments suivants :**

- L’indexation des sites de recherche d’emploi afin de proposer à l’internaute des offres d’emplois sur le territoire national
- Une navigation avec plusieurs entrées, notamment :
  - à partir d’un métier
  - à partir d’une zone géographique
- Des solutions de référencement pour optimiser les résultats

⇒ **Livrable attendu** : créer une rubrique permettant a minima d’identifier par région les postes disponibles sur les 4 familles de métier.

#### 2.2.5 Modules complémentaires

Trois **modules complémentaires** pourront s’ajouter à ce portail central d’information et d’orientation :

- **Module d’informations sur les grands événements du secteur touristique**

**L’objectif** est de fournir à l’internaute de l’information sur les grands événements du secteur touristique qui auront un impact sur l’emploi (Coupe du monde de rugby 2023, JOP 2024...).

Le prestataire est libre de proposer la structure et l’ergonomie de ce module afin de mettre en valeur les événements du secteur.

Le prestataire s’appuiera sur le comité de pilotage pour le choix des contenus qui seront publiés dans ce module.

⇒ **Livrable attendu** : créer un module permettant de communiquer autour des grands événements du tourisme.

- **Module de diffusion des offres de reprises et de successions d’entreprises**

**L’objectif** est de diffuser des offres de reprises et de successions d’entreprises afin de promouvoir l’entrepreneuriat dans le secteur touristique.

Le prestataire devra mener une étude préalable de la faisabilité technique de ce module.

**Le prestataire devra produire les éléments suivants :**

- L’indexation des sites de recherche d’emploi afin de proposer à l’internaute des offres de reprises et de successions d’entreprises du secteur touristique sur le territoire national
- Une navigation avec plusieurs entrées :
  - à partir d’une typologie d’activité
  - à partir d’une zone géographique
- Des solutions de référencement pour optimiser les résultats

⇒ **Livrable attendu** : créer un module permettant à minima d’identifier par région les offres de reprises et successions disponibles sur les 4 familles de métier.

- [Module de promotion des dispositifs d’accompagnement et de formation existants](#)

**L’objectif** est de promouvoir les dispositifs d’accompagnement et de formation existants dans le secteur touristique.

**Le prestataire devra produire les éléments suivants :**

- Une présentation générale des différents outils de la branche : CQP, formation certifiante ou qualifiante dans leur cœur de métier ou transverse.
- Redirection de l’internaute vers les sites de référence en fonction de son besoin.

Le prestataire s’appuiera sur le comité de pilotage pour le choix des contenus qui seront publiés dans ce module

⇒ **Livrable attendu** : créer un module présentant les outils RH à disposition des internautes avec une redirection sites de référence.

### 2.3 Phase 3 : Plan de communication et accompagnement

La plateforme doit répondre de manière concrète aux attentes des jeunes, des salariés et des entreprises du secteur touristique.

Une stratégie de communication devra être lancée dès le démarrage du projet. Les actions du plan de communication garantiront le succès de la plateforme numérique, notamment en termes de nombre de visiteurs et utilisateurs de la nouvelle plateforme.

Cette dernière phase s’articulera autour de 4 axes principaux :

- Définition et partage de la stratégie de communication,
- Création et mise en œuvre d’un plan de communication global,

- Mise en œuvre de la stratégie digitale du référencement à l’animation des réseaux sociaux,
  - Création de contenus vidéos afin d’animer la plateforme.
- ⇒ **Livrable attendu**: plan de communication globale 2020-2021, stratégie digitale, animation des réseaux et création de capsules vidéos pour les 4 familles de métiers du secteur.

## 2.4 Management du projet

Deux instances seront formées afin de suivre la bonne mise en œuvre du projet :

1. **Un comité de pilotage en charge des orientations stratégiques et dont le rôle sera de :**
  - Impulser et orienter et arbitrer les grandes actions du projet
  - S’assurer que l’avancement de la mission est en phase avec les objectifs généraux
  - Prendre connaissance des livrables et de vérifier leur conformité par rapport à la commande
  - Evaluer les résultats intermédiaires et finaux, proposer les correctifs éventuels
2. **Un comité technique en charge du suivi opérationnel du projet et dont le rôle sera de :**
  - Coordonner les ressources humaines et matérielles nécessaires à la bonne réalisation de la prestation
  - Pré-valider les actions et le périmètre de chaque étape
  - Arbitrer et valider les décisions intermédiaires

La composition du comité de pilotage et du comité technique sera précisée en début de phase de partage et de cadrage.

Le déroulement général du projet comprendra au moins :

- Une réunion de lancement : le prestataire présente l’agenda, la méthode détaillée.
- Une réunion intermédiaire à chaque grande étape.

Le prestataire devra proposer un calendrier de réunions pour les deux instances du projet.

Chaque réunion sera préparée par le prestataire en amont et fera l’objet d’un compte-rendu.

Le calendrier du projet sera découpé comme suit :

- **Démarrage** : fin février
- **Phase de cadrage** : fin février à mi-avril
- **Phase 2** : mi-avril à mi-juillet
- **Phase 3** : mi-avril à mi-juillet
- **Date prévisionnelle d’ouverture de la plateforme** : mi-juillet

Le prestataire retenu devra proposer un calendrier détaillé des étapes du projet.

## 2.5 Indicateurs de réussite

Pour assurer la réussite de ce projet, la plateforme doit être suivie et les bénéfices recherchés mesurés :

- Pour l’ensemble des contenus, le nombre de visiteurs uniques, le nombre de visites et le temps de connexion doivent être suivis mensuellement
- L’embarquement des acteurs et des partenaires.

La mesure des indicateurs ainsi déterminés sera évaluée après le lancement des actions de communication.

## 3. ELEMENTS TECHNIQUES

### 3.1 Hébergement

L’hébergement de la plateforme pourrait être assuré par le soumissionnaire qui devra présenter des garanties sur la sécurité et le stockage des données et ainsi que la capacité à héberger et à suivre la mise à jour du volume d’information nécessaire à son fonctionnement de la plateforme.

La prise en main des interfaces (modifications des contenus) par l’équipe projet fera l’objet d’une formation pratique pour assurer leur autonomie dans la maintenance au quotidien.

### 3.2 Protection et propriété des données

Afin d’être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le prestataire devra s’engager à mettre en place une protection des données personnelles et de faire les recommandations associées (CNIL...).

Le prestataire devra envisager la possibilité de céder la propriété des codes sources à l’IFT et faire des propositions en ce sens.

## 4. ATTENTES ET POINTS CLES

### 4.1 Equipe dédiée

Le soumissionnaire devra présenter une équipe composée de consultants experts dans les domaines des ressources humaines, de la gestion des parcours et des compétences, de la communication digitale, ayant une connaissance des métiers du secteur du Tourisme et de la gestion de l’emploi sur les territoires.

Le soumissionnaire devra identifier le profil et l’expérience du chef de projet qui sera l’interlocuteur permanent tout au long du projet dans sa réponse.

Il devra également présenter des références récentes sur des projets similaires ainsi que sur des projets complexes en partenariat avec des organisations professionnelles.

Le soumissionnaire précisera les prestataires et freelance qui pourront intervenir sur le projet.

#### 4.2 Modalités financières et critères de sélection

Le soumissionnaire est tenu de préciser le coût estimé et le mode de calcul du coût (par jour, par grandes étapes).

Le soumissionnaire sera retenu parmi les différents candidats sur les critères suivants faisant l’objet d’une pondération :

- Capacité de réalisation sur les aspects RH, l’expertise technique, communication/digitale et coordination des expertises :
  - Expertise RH : capacité à produire des fiches métier et des passerelles métiers – 15 points
  - Expertise technique : capacité à produire une plateforme numérique - 10 points
  - Communication/digitale : capacité à produire et mettre en œuvre un plan de communication - 10 points
- Moyens humains (CV des consultants, expérience et composition de l’équipe interne et externe) - 10 points
- Références de missions similaires à moins de 3 ans - 20 points
- Critères financiers – 20 points
- Méthodologie et calendrier – 15 points

Les 3 prestataires obtenant la note la plus élevée seront auditionnés.

#### 4.3 Références

Le soumissionnaire devra fournir des références pour des missions similaires de moins de 3 ans en termes de secteur et de démarche.

#### 4.4 Pièces à fournir

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Devis détaillé
- Description de la démarche et méthode
- Composition de l’équipe et CV
- Calendrier prévisionnel
- Références de mission comparable
- Extrait K-Bis
- Chiffres d’affaires et effectifs
- Attestation assurance
- Attestation fiscale et sociale
- Kbis
- Pouvoir de signature
- RIB

#### 4.5 Dépôt des offres et modalités

Les candidats ont jusqu'au 17 février 2020 pour déposer leurs offres.

Les auditions seront réalisées le 24 février 2020.

Les offres doivent être transmises par mail à l'adresse suivante :

- [institutfrancaistourisme@gmail.com](mailto:institutfrancaistourisme@gmail.com)

Contact : Georges Rudas

Ce projet ne sera validé que sous réserve d'un financement par les différentes parties prenantes.